

Nombre de membres : en exercice : 15

présents (14) : Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Patrick TAVERNIER, Alain BARADUC, Martine PAPON-GIRAL, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Anne MONTEIL, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET, Patricia CHARBONNIER.

pouvoirs (1) : Jérémy BESSON à Martine PAPON-GIRAL.

absents : - **votants** : 15

1 MODIFICATION DU TARIF DES GITES D'ETAPE

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'envisager une augmentation des tarifs pour les deux hébergements type « gîtes d'étape » -

En effet, en fonction des prestations et des coûts d'entretien et de chauffage, une augmentation pour l'équilibre de ces hébergements doit être envisagée.

Elle propose 15€ la nuit par personne pour le gîte de la Poste qui est ouvert toute l'année et 10€ la nuit par personne pour le gîte de l'école qui n'est ouvert que pendant les vacances scolaires.

Le tarif de réservation de la totalité du gîte de la Poste est également modifié, il s'élève à 210€/nuit (y compris le forfait ménage obligatoire)

Le Conseil Municipal après discussion, délibère à l'unanimité et adopte les tarifs proposés.

Ces tarifs seront applicables pour toutes les nouvelles réservations et locations à compter de ce jour.

2 MODIFICATION DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le tarif du prix de l'eau pour les habitants de notre commune n'a pas été modifié depuis juin 2014.

Plusieurs raisons font que le tarif doit être révisé :

- Les coûts des différents matériaux pour les travaux d'entretien et de remplacements des conduites,
- L'obligation de répondre aux exigences tarifaires du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne imposées pour obtenir notamment des aides aux travaux et à l'entretien de nos réseaux,
- L'achat de l'eau à la commune de Condat pour le secteur Nord,
- L'équilibre budgétaire du fonctionnement Eau et Assainissement.

Pour rappel, le tarif de l'eau actuellement est :

- abonnement 32€ (forfait annuel)
 - de 0 à 100m3 0.80 € le m3
 - au-delà : 0.40 € le m3
 - Prélèvement à la source 0.08 € le m3
 - Redevance pollution 0.33 € le m3
- Soit un coût pour une consommation de 120m3/an de 1.41€ le m3

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

TARIF DE L'EAU :

- abonnement 32€ (forfait annuel)
 - de 0 à 100m3 1.07€ le m3
 - au-delà : 0.49€ le m3
 - Prélèvement à la source 0.08€ le m3
 - Redevance pollution 0.33€ le m3
- Soit un coût pour une consommation de 120m3/an de 1.65€ le m3

Elle rappelle que toute décision d'augmentation du prix de l'eau doit intervenir avant le comptage de facturation pour une application sur la facturation de l'année suivante et doit figurer sur l'annexe au REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide par 9 voix POUR, 5 voix CONTRE (VIALLE, COURSOLLE, LEMMET, DUBOIS et CROS) et 1 abstention (Mme CHARBONNIER) :

- de fixer le prix de l'eau à compter du 1^{er} aout 2022 (applicable lors de la facturation 2023) suivant le tarif provenant du décompte présenté ci-dessus,
- et de modifier l'annexe au REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX pour application de ces nouveaux tarifs.

3 MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV au gérant de « l'hôtel de la Poste »

Madame le Maire rappelle que la Commune, suite à la délibération du 16 janvier 2019 est devenue propriétaire de la Licence IV anciennement exploitée par la SARL « HOTEL DE LA POSTE » de MARCENAT.

Aujourd'hui, un repreneur demande la possibilité d'exploiter à nouveau cette Licence à la même adresse par la signature d'une convention de mise à disposition de ladite LICENCE IV. Elle rappelle que dans l'acte de vente figure l'engagement de la commune à céder cette licence à un candidat souhaitant l'ouverture d'un établissement Bar/restaurant dans Marcenat.

Madame le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la Licence IV, à titre gratuit pendant une année, à l'issue de laquelle les conditions seront révisées sauf si le repreneur se propose de racheter cette licence IV avant cette échéance.

Le conseil municipal se réjouit de cette candidature à l'exploitation de cette Licence.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au contenu de la convention :

- autorise Madame le Maire à signer et remplir toutes les formalités liées à la convention et à l'exploitation de la Licence IV de la Commune,
- confirme la disposition de la LICENCE IV à titre gratuit, pendant 1 an, à M. kevin BOUTAL, 7 Grande Rue à MARCENAT,
- les termes de la convention seront révisés dans un an, sauf si le repreneur se propose de racheter cette licence IV avant cette échéance.

4 ACHAT DE TERRAIN PARCELLE A 0406 POUR TRAVAUX AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD104 Le CHERBLANC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur WALCHLI, propriétaire de la laiterie de Condat a fait part des difficultés d'accès à la Route du Cherblanc dans le cadre de la collecte de lait. Il souhaite que la commune envisage la modification de cet embranchement. Après étude des possibilités de modification de cet accès, il apparait la nécessité d'acquérir la Parcelle A 406 pour agrandir le rayon d'accès à la route du Cherblanc.

Cette parcelle appartient à Monsieur Franck Durand domicilié à Serres Commune de MARCENAT, qui accepte de vendre cette surface de 430m² au prix de 2€ le m².

Après délibération le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir cette surface de 430m² au prix de 2€ le m² et charge Madame le Maire :

- d'inscrire la dépense dans le prochain budget communal 2022,
- d'effectuer les démarches administratives et de signer l'acte de vente auprès de l'étude FAUCHER-GARROS de Condat.

- d'étudier les devis pour cet aménagement,
- de solliciter une subvention ou une aide auprès du département.

5 DEMANDE DE LA REGION AURA POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI VOYAGEURS

La région AURA propose d'installer gratuitement un abribus pour les voyageurs empruntant la ligne régulière du TER et pour les lignes de transports scolaires. Il reste à la charge de la commune à procéder à la réalisation de la chape béton.

Après discussion, et à l'unanimité, le conseil accepte l'installation d'un abri bus aux couleurs de la Région, et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches administratives pour l'installation de cet abribus.

Aucune affiche autre que celle du Conseil Régional AURA ne devra être apposée sur l'abri bus donc l'emplacement d'un nouveau panneau d'affichage est envisagé.

6 EP - Eclairage Public- FIN D'AMENAGEMENT RUE DES MARCHANDS DE TOILE SUPPLEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total et définitif de l'opération s'élève à 3 828.22€HT.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne sont soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un Fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée soit :

Montant du Fonds de Concours : 1 914.11€

Reste à payer : 1914.11€

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce Fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du SDEC.

La délibération ne porte que sur la différence de 85.35€ entre :

- l'ancienne délib de 1828.76€
- et la nouvelle 1914.11€
- différence qui provient d'un poteau qu'il a fallu installé car un riverain n'a pas souhaité une accroche à son bâtiment

7 POSITION SUR LE LEG DE MONSIEUR Vincent THOMAS

Depuis plusieurs mois, Monsieur Vincent THOMAS (voir DEL2021_07_02 du 25 novembre 2021) a souhaité que la commune de Marcenat envisage le devenir du bâtiment qu'il souhaite lui léguer. Visite a été faite des lieux et le résultat de cette visite donne :

Un local commercial à complètement rénover, qui est dépendant du rez-de-chaussée du bâti,

Des pièces d'habitation sur plusieurs niveaux à rénover;

Aucun garage;

L'accessibilité plus que réduite pour l'accueil du public dans des locaux administratifs.

Le Conseil Municipal après discussion, délibère et décide à l'unanimité de répondre à Mr Vincent THOMAS pour l'informer des conclusions suivantes :

Le conseil municipal très sensible à ce leg, remercie M. Vincent THOMAS et porte à sa connaissance qu'il est dans l'impossibilité d'envisager une occupation de ces locaux par les services municipaux et que la seule suite à ce leg, sera de mettre ce bien en vente à plus ou moins long terme.

8 SECTION FORESTIERE DE LA RENORDIE : VENTE COUPE DE BOIS FAÇONNES CONVENTION ONF

Madame le Maire rapporte que suite à la réunion des membres de la section forestière de la RENORDIE du 22 février dernier, les membres lui ont demandé à l'unanimité, de signer la Convention proposée par L'ONF qui concerne la vente de bois façonnés pour le compte de leur section.

Cette CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS FS RENORDIE P 12 14 16 est enregistrée sous le n° 883522E004, elle définit les conditions particulières selon lesquelles la Section de la RENORDIE et l'ONF conviennent de mettre en œuvre une opération d'exploitation forestière groupée. La durée de cette convention est la durée nécessaire à l'exploitation des chantiers concernés et au suivi de la vente des bois qui en sont issus, notamment les opérations de recouvrement et de reversement du produit correspondant incluant les opérations de déduction des charges d'exploitation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de signer pour le compte de la Section Forestière de la RENORDIE cette convention.

Informations et questions diverses :

En préalable aux traitements des informations et des questions diverses, Madame le Maire fait lecture de 2 courriers de M. le Préfet : il en ressort qu'en « premier lieu, vu la période que nous vivons, certains sujets que nous avons à aborder semblent bien dérisoires ».

Lecture faite le Conseil Municipal envisage aussitôt de proposer les deux logements vacants au 15 Grande Rue et suivant la réponse au leg de Monsieur Vincent Thomas de proposer également cette maison aux réfugiés d'Ukraine. Madame le Maire se charge de les inscrire dans le recensement national d'accueil.

Suite des questions diverses :

- **Le comptage de la circulation** – Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les radars de comptages seront installés entre mai et juin. Ce comptage servira à argumenter auprès du Département, la mise en place de « STOP » ou de « CEDEZ LE PASSAGE » sur les deux carrefours des RD puisqu'il faut l'avis du Département sur l'arrêté du Maire dans ce cas.

- **PLUI Diagnostic agricole** (16 mars à Allanche Secteur du Cézallier – 29 mars à Marcenat)

Madame le Maire informe le Conseil que Hautes Terres dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui définira les règles d'implantations des bâtiments qui serviront de référence pour l'instruction des diverses autorisations du droit des sols a missionné La Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic agricole. Tous les agriculteurs sont concernés, par l'intégration dans le PLUI, des enjeux liés notamment au maintien, à la préservation et au développement des activités agricoles de notre territoire. D'où l'importance de diffuser l'information de la réunion pour notre secteur le 16 mars à 10 heures – Salle polyvalente - à Allanche.

- Madame le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur la recherche de devis pour l'installation d'une station électrique pour Vélo AE, ceci en prévision du budget 2022. Monsieur Philippe Sarant est chargé de ces recherches.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le souhait de voir le Concours du St Nectaire dans notre Cézallier sera enfin effectif. C'est le Comité des Fêtes de Condat qui a programmé pour le 7 août 2022 cette manifestation – Madame Anne Monteil fait remarquer qu'à cette même date l'association du Patrimoine organise son pique-nique annuel et un concert en soirée avec une chanteuse lyrique Ukrainienne.

- Appui sur les possibilités d'aides à l'accès du numérique. Madame le Maire doit rencontrer l'agent responsable de ce développement par Hautes Terres Communauté afin de programmer la possibilité d'appui à l'informatique sur Marcenat, quelques heures par mois.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a donné son accord au devis des travaux de remise aux normes de la sécurité de la Salle Polyvalente. Suite à la visite de la Commission de sécurité il y a une urgence à intervenir.
- Le devis pour l'entretien du cimetière par l'entreprise CMJ a également été signé afin de pouvoir attaquer rapidement cet entretien.
- Madame le Maire informe du changement de gestion de Hautes Terres Tourisme et de la signature d'une nouvelle convention.
- Madame le Maire porte à la connaissance de tous de la suite de l'affaire qui nous oppose au GAEC DU CEZALLIER, nous avons donc reçu une requête de la cour d'appel de Lyon.
- Madame le Maire a signé pour la section de la Forêt sectionale de Serres un devis estimatif présenté par l'ONF pour des travaux d'entretien du cours d'eau **qui est barré par des arbres provenant de la Forêt sectionale de Serres. Il y a urgence à faire dégager ces arbres.** Les membres de la section recevront un courrier pour les aviser de ce devis et pour les informer du résultat de leur compte à fin 2021.
- Suite à la lecture du courrier de Monsieur Babut Raoul, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis émis par M^oFaucher-Garros : c'est-à-dire que la commune a lié dans des démarches administratives les deux sessions de terrains pour la route de l'Estival et le Chemin du Bel Air. Donc la signature prochaine des actes fera entrer ces deux parcelles dans le domaine de la Commune. Par contre la commune n'est tenue que de rendre carrossable le chemin pour un accès au bâti du Bel Air.
- Courrier de Madame **Fabienne Aigueparse** du Saillant qui demande l'entretien du chemin qui passe devant sa maison. Nous étudierons la faisabilité de cette demande et réunirons les habitants du Saillant pour préserver le bon état de ce chemin.
- Suite à la demande de **Mr Jaworek** – Madame le Maire avant d'entamer les démarches administratives concernant la cession de cet espace a souhaité recevoir l'avis du voisin, Monsieur Besson qui verra son accès à sa propriété réduit. Mr Jaworek a fait parvenir un avis de Mr et Mme Besson auquel était joint la carte d'envoi pour nous communiquer son avis. Lecture est faite de ces courriers, la suite peut être donné à cette demande, donc Mr Jaworek devra convoquer le géomètre pour border cet espace avant que la commune entame les démarches de classement de cette surface dans le domaine public privé, afin de pouvoir le céder.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a signé la « motion des Maires » pour la poursuite des activités de la SOPA (Société Civile créée par des éleveurs qui œuvre au service d'une grande partie du territoire cantalien dans le domaine de l'équarrissage).
- Elle informe également qu'elle a répondu à la concertation préalable sur la « cartographie éolien » dans le Cantal. Toutes les communes de HTC ont été sollicitées pour répondre, ainsi que le SYTEC. Unanimité pour dire non sur notre territoire pour plus d'éolien. Avec des arguments « PNRVA et survol aérien militaire,
- Cérémonie **du 19 mars (60^{ème} anniversaire fin de la Guerre d'Algérie)** – Le Conseil Municipal est invité à se réunir à cette occasion aux Monuments aux Morts à 11 heures 15 le 19 Mars prochain.
- Rappel des élections en 2022 : 10/04 et 24/04 Présidentielles (**8 heures – 19 heures**) – 12/06 et 19/06 Législatives (8 heures – 18 heures)
- Préparation **du budget 2022** – Réunion des commissions – Travaux et Budget qui seront programmées prochainement-
- Rendu de la **réunion des associations** – Monsieur Philippe Sarant commente le compte rendu de cette réunion préparatoire à l'établissement des demandes de subventions pour les associations.
- Retour **sur flash télé sur Parlan** – Discussion autour du reportage fait sur la commune de Parlan
- **Buron des Renards** : Mme le Maire a été abordé indirectement par la COPTASA il y a quelques temps pour éventuellement une cession du Buron des Renards à la Commune. Avec difficultés et avec l'aide de Madame Papon un premier contact a été établi. Une personne de la Chambre d'agriculture doit nous rencontrer pour voir le devenir possible du Buron. Hautes Terres envisage un parcours qui passerait par des burons sur : Albeperre – Vèze – et pourquoi pas Marcenat ? Il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière pour envisager des travaux dans ce programme. Il est donc indispensable d'avoir cette rencontre avec le

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 mars 2022

représentant des propriétaires du Buron pour envisager une quelconque participation au programme envisagé par HTC (Haute Terres Communauté.)

- **Un Stage de tennis** pour jeunes et adultes sera organisé du 15/7 au 15/8 suite à la création d'une aire multisports sur l'emplacement de l'ancien tennis.

- **Félicitations au GAEC de l'Estival**, pour la Médaille d'Or St Nectaire obtenu au Salon de l'Agriculture 2022.

Prochains Conseils Municipaux :

25 mars pour présentation des Comptes de gestion et des CA et affectations des résultats

12 avril pour les votes des budgets 2022

La séance est clôturée à 20 heures 15

Fait à Marcenat, le 09 mars 2022.

Le Maire, Colette PONCHET-PASSEMARD,

